



# EDITO



Hors série n°14  
Cuisine de la mer 2014



Hors série n°26  
Spécial Bar 2015



Partir Pêcher n°43  
Juin - Juillet - Août 2015



Hors série n°25  
Spécial Technique 2015

**L**e 2 juillet 2015, le Conseil européen représentant les 28 États membres de l'Union européenne a adopté la proposition de la Commission visant à augmenter la taille minimale de capture du bar dans la zone nord (mer du Nord centre et sud, Manche, mer d'Irlande et mer Celtique zones IVb,c, VIIa, VId-h), celle-ci passant de 36 à 42 centimètres. Cette réglementation prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Avec cette décision, l'U.E. unifie donc la taille minimale de capture du bar, 42 centimètres, à l'ensemble du monde de la pêche évoluant dans cette zone. Elle était déjà en vigueur pour les pêcheurs amateurs, elle concerne maintenant aussi les pêcheurs professionnels, sans dérogation aucune. Rappelons que cette décision fait suite à plusieurs autres mesures déjà mises en place\* pour tenter d'enrayer le déclin des stocks existants.

Pour être complet, notons également qu'aucune décision n'a été prise concernant la zone sud (golfe de Gascogne, eaux ibériques), la Commission européenne attendant encore des données plus fiables pour se prononcer. Alors certes, ces 42 centimètres ne font pas plaisir à tout le monde. Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) estime que "ces mesures vont fortement impacter les pêcheries concernées, ligneurs, fileyeurs et chalutiers de fond... et que

cela va générer d'importants rejets, notamment pour les pêcheries qui se trouvent dans l'incapacité réglementaire d'augmenter le maillage des filets déjà limité par le plan de gestion pour le cabillaud en Manche Est et Mer du Nord." Cela dit, nul ne peut contester que l'espèce bar est en grand recul depuis ces dernières années. La pêche amateur –European Anglers Alliance (EAA), European Fishing Tackle Trade Association (EFTTA) et Fédération Nationale de Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) en tête– avait depuis longtemps non seulement tiré la sonnette d'alarme, mais aussi proposé des solutions raisonnées... Des solutions raisonnées au profit de tout le monde de la pêche, sans exception. Aujourd'hui, quelques-unes de ces propositions sont retenues par l'Union européenne. Tant mieux pour l'espèce bar!

*\* Interdiction à court terme du chalutage pélagique, limite de trois bars pour les pêcheurs récréatifs, limitation mensuelle de capture et fermeture de la zone autour de l'Irlande pour la pêche commerciale.*

Luc Bodis

